

Document d'entrée en relation

Conformément à la réglementation, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance et les démarcheurs financiers doivent remettre à leurs clients, avant la souscription de tout contrat, un Document d'Entrée en Relation, en vertu des dispositions des articles L.521-2, R.521-2 et suiv. du Code des assurances, de l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

RENSEIGNEMENTS

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de LUCYA, une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594 351 dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès, 75002, Tel : 01.45.22.34.29 – www.lucya.com.

Elle est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 – www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de la CNCEF (Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers) et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. <https://acpr.banque-france.fr>.

Vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :

13 rue d'Uzès,
75002 Paris

www.assurancevie.com

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

ACTIVITÉS

Courtier en assurance

LUCYA est un courtier en assurance inscrit dans la catégorie « b) » de l'article L.521-2 du Code des assurances, laquelle définit : « s'il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, mais qu'il n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, l'intermédiaire informe le souscripteur éventuel ou l'adhérent éventuel du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il peut travailler et travaille ».

En application de l'article L.522-5-I du Code des assurances, LUCYA précise par écrit les exigences et les besoins exprimés par le client, ainsi que les raisons justifiant le caractère approprié du contrat proposé afin de lui permettre de prendre une décision en connaissance de cause. LUCYA ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

LUCYA distribue via sa marque Assurancevie.com notamment des contrats d'assurance ou de capitalisation conçus par les établissements suivants :



La société n'encaisse aucun fonds en son nom. Elle ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurance.

L'activité de Courtier en assurance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 - <https://acpr.banque-france.fr>.

Conseiller en investissement financiers

La société est adhérente de la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF), en qualité de CIF. LUCYA est un Conseiller en Investissements Financiers, qui fournit des conseils en investissements de manière non-indépendante.

La liste des sociétés partenaires avec lesquelles nous entretenons une relation de nature capitalistique ou commerciale est disponible sur simple demande.

Document d'entrée en relation

ASSURANCE RCP

La société dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités.

Assurance souscrite auprès de : Amlin Insurance SE
Numéro de police : 2004PCA189

RISQUES GARANTIS	COUVERTURES
Intermédiaire d'assurance	1 525 000 € par sinistre / 3 000 000 € par période d'assurance
Conseil en investissements financiers	300 000 € par sinistre / 600 000 € par période d'assurance

MISE EN RELATION

Les clients et prospects peuvent contacter une équipe de conseillers en laissant un message sur le formulaire de contact, accessible depuis la page d'accueil du site internet : www.assurancevie.com/asv/nous-contacter, ou directement, depuis leur boîte de messagerie, en envoyant un mail à contact@assurancevie.com. Toute communication doit être faite en français.

L'équipe de conseillers est également joignable par téléphone, au 01 44 76 87 60 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Enfin, les clients et prospects peuvent également rencontrer les conseillers sur rendez-vous.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes pourront rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de LUCYA précédemment indiquée, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Après la procédure amiable intentée auprès de nos services ou le service des sociétés partenaires, vous pouvez :

- Soit saisir gratuitement et par écrit le médiateur ci-dessous :

Pour les activités d'assurance

(produits d'assurance de type assurance vie et épargne-retraite)

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441
Paris Cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/>
Saisir+le+mediateur

Pour l'activité CIF

(conseils en Investissements Financiers)

Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés
Financiers
17 place de la Bourse, 75 082 Paris Cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

- CNPM (Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation) : 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND
Site internet : <https://www.cnpm-mediation.org/>

- Soit saisir les juridictions compétentes.

Les informations sur la procédure du traitement des réclamations pourront être mises gratuitement à la disposition des clients sur demande.

En cas de litige avec une entreprise, le médiateur à saisir est le suivant : le médiateur de CNCEF - 103 boulevard Haussmann 75008 PARIS - Tél : 01 56 26 06 01 - Email : contact@cncef.org

Document d'entrée en relation

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sauf accord exprès du client, LUCYA s'abstient de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, les informations relatives au client qu'il détient du fait de ses fonctions, conformément à l'article 325-4 du Règlement Général de l'AMF.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil sont collectées et traitées par la société en qualité de « responsable de traitement » au sens des dispositions du « Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles » (RGPD), pour les finalités suivantes : les vérifications d'entrée en relation, le test relatif à la connaissance du client, la lutte contre le blanchiment des capitaux et la gestion de la vie du contrat. Ces données personnelles sont ainsi collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Sur la base de la relation contractuelle existante entre LUCYA et vous, vous acceptez que la société traite vos données dans le but de vous envoyer ses lettres d'informations, qui ont pour finalité de vous tenir informés de l'actualité de vos produits et de vos contrats. Si vous souhaitez ne plus recevoir de lettres d'informations, nous vous prions de en faire la demande par mail à l'adresse suivante : dpo@lucya.com. Vous aurez également la possibilité de vous désinscrire grâce à un lien de désinscription situé au bas de la lettre d'informations.

Conformément à la loi informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous pouvez également vous opposer au traitement de ces données, en demander rectification, effacement ou limitation, en contactant le délégué à la protection des données soit par courriel à l'adresse suivante : dpo@lucya.com, soit par courrier à : LUCYA, 13 rue d'Uzès, 75002 Paris.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : dpo@lucya.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LUCYA a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêt et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients. À ce titre, il est rappelé que la société accorde la plus grande importance aux intérêts de ses clients. À tout moment, sur première demande de votre part, vous pouvez obtenir gratuitement un résumé de la politique de gestion des conflits d'intérêt.

LES RÉMUNÉRATIONS ET INCITATIONS PERCUES

Le client est informé que LUCYA est directement rémunérée par les fournisseurs des produits ou services que vous êtes susceptible d'utiliser (entreprises d'assurance, sociétés de gestion et banques).

Activités de courtage en assurance

La société est rémunérée sur la base d'une rémunération versée par la compagnie d'assurance, laquelle ne doit pas avoir d'effet négatif sur la qualité du service qui vous est fourni ; et ne doit pas nuire au respect de notre obligation d'agir d'une manière honnête, impartiale et professionnelle au mieux de vos intérêts. Cette rémunération annuelle est adossée aux encours des contrats.

Activités de CIF

Conformément au Règlement Général de l'AMF, nos prestations de Conseils en Investissements Financiers (CIF) reposent sur une base non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et correspondent à un service honnête, loyal et professionnel soucieux des intérêts des clients. Nos conseils en investissements financiers reposeront sur une analyse restreinte de différents types d'instruments financiers. LUCYA est à cet effet, rémunérée par des commissions ou rétrocessions versées par les sociétés de gestion.

À la demande du client, notre société fournira toutes précisions supplémentaires relatives aux rémunérations perçues.

Questionnaire Connaissance Client

Personne physique

Document à compléter et à renvoyer avec votre dossier de souscription/adhésion

Voici notre Questionnaire Connaissance Client. Celui-ci est composé de plusieurs pages qui visent à vous informer sur notre société mais aussi à recueillir des informations pour mieux vous connaître et mieux appréhender votre projet patrimonial. Ainsi, nous pouvons nous assurer que les contrats que nous vous proposerons de souscrire et les supports d'investissement choisis correspondent bien à vos connaissances et à votre expérience en matière d'investissement, ainsi qu'à votre situation financière et votre capacité à subir des pertes, et à vos objectifs patrimoniaux, y compris leur tolérance au risque.

Ce Questionnaire Connaissance Client permet ainsi de vous accompagner dans votre démarche patrimoniale : il est important que vous nous communiquiez avec précision et sincérité l'ensemble des informations nous permettant de vous proposer un conseil adapté. Cette diligence est effectuée dans votre intérêt et la fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour vous faire bénéficier d'un service de qualité. [Ce questionnaire est donc établi dans votre intérêt.](#)

Si votre situation (ou celle de votre foyer) évolue ou que vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires que vous estimez susceptibles d'affecter votre situation personnelle, nous vous invitons à nous contacter.

Si l'une des questions qui vous a été soumise vous a semblé équivoque ou imprécise, nos conseillers vous apporteront les précisions nécessaires afin d'y répondre de la manière la plus complète possible. Plus généralement, nous vous invitons à nous informer, tout au long de votre investissement, des modifications affectant votre situation personnelle.

Toute incohérence entre les réponses apportées ci-après nous conduira à vous les signaler afin de clairement identifier vos objectifs et vos besoins.

BESOIN D'INFORMATIONS ? D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.assurancevie.com

INFORMATION CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Identité

Veillez renseigner ci-après les informations personnelles du futur détenteur du contrat, y compris s'il est mineur. En présence d'un souscripteur / adhérent mineur ou d'un majeur placé sous un régime de protection juridique, veuillez aussi obligatoirement remplir l'annexe 1, située à la fin de ce document, concernant l'identification des représentants légaux.

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Mineur : Sous administration légale* Émancipé Sous tutelle

*Un mineur est sous administration légale lorsque l'autorité parentale est assurée par ses deux parents ou l'un d'entre eux (en cas de veuvage par exemple).

IMPORTANT

Dans le cadre d'une co-souscription / co-adhésion, votre conjoint doit remplir l'annexe 2 située à la fin de ce document.

Coordonnées

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de votre adresse fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

.....
**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation
*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne
*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur est une série de questions sur notamment vos revenus, votre patrimoine, vos expériences et connaissances financières, et aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Chaque réponse fournie rapporte des points. Le profil investisseur est déterminé en additionnant tous les points accumulés.

Les objectifs du profil investisseur

Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à LUCYA de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

Les profils investisseurs

Chez LUCYA, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



Pour une présentation plus complète, veuillez vous reporter au document intitulé « Rapport de conseil - Les profils investisseurs de LUCYA » qui accompagne votre dossier de souscription.

Bon à savoir

Si le détenteur du contrat est mineur, le formulaire du profil investisseur ci-après doit être rempli au niveau du foyer. En présence d'une adhésion / souscription conjointe, il convient de remplir un seul profil investisseur en tenant compte de la situation globale du couple.

Situation professionnelle

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite.

Moins de 2 ans (-2pts)
 Entre 2 et 5 ans (2pts)
 Plus de 5 ans (6pts)
 Déjà retraité(e) (-2pts)

Situation familiale

Situation familiale : Célibataire (3pts) Union libre (4pts)
 Pacsé(e) (4pts) Marié(e) (4pts)
 Divorcé(e) (0pt) Veuf(ve) (0pt)

Si vous êtes marié(e), veuillez cocher votre régime matrimonial :
Si vous êtes marié(e) sans contrat de mariage après le 1^{er} février 1966,
veuillez cocher « Régime légal / Communauté réduite aux acquêts ».

- Régime légal / Communauté réduite aux acquêts
 Séparation de bien
 Participation aux acquêts
 Communauté universelle
 Communauté de meubles et acquêts

Nombre d'enfants

Veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	 / /	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	 / /	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	 / /	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	 / /	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Si vous avez d'autres personnes rattachées à votre foyer fiscal (parent, frère, sœur...), veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Lien familial

Nombre total de personnes rattachées au foyer fiscal : 0(6pts) 1(5pts) 2(4pts) 3(0pt) Plus de 3(-2pts)

Informations patrimoniales

Les valeurs doivent être déterminées au niveau du foyer si le souscripteur / adhérent est mineur.

Vos revenus et dépenses

Quels sont vos revenus annuels bruts (ou ceux du foyer dans le cadre d'un couple) ?

- Moins de 25 000 €(0pt) De 25 000 € à 50 000 €(1pt) De 50 000 € et 75 000 €(2pts) De 75 000 € à 100 000 €(3pts)
 De 100 000 € à 150 000 €(4pts) De 150 000 € à 300 000 €(5pts) Plus de 300 000 €(5pts)

Quelle est la source de ces revenus ?	%
Revenus professionnels	
Revenus financiers	
Revenus immobiliers	
BNC, BIC, BA	
Retraite	
Autres revenus	
TOTAL	



Quelle part de vos revenus consacrez-vous à vos dépenses régulières (loyer, remboursement d'emprunts, dépenses courantes telles que l'alimentation, les frais de scolarité, les fournisseurs d'énergie...)?

Cochez la case correspondant à votre situation	Points
Plus de 75 %	0pt
De 50 à 75 %	1pt
De 25 à 50 %	2pts
Moins de 25 %	3pts

Informations patrimoniales

Votre épargne

Quelle est votre capacité d'épargne annuelle ?

- Moins de 5 000 € (0pt) De 5 000 € à 10 000 € (2pts) De 10 000 € et 20 000 € (4pts) Plus de 20 000 € (6pts)

Envisagez-vous de réaliser une dépense dans les 18 prochains mois vous imposant de récupérer une partie substantielle de votre investissement ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant de cette dépense ? €

- Moins de 5 000 € De 5 000 € à 10 000 € De 10 000 € et 20 000 € Plus de 20 000 €

Votre patrimoine (ou celui du foyer si vous êtes en couple)

À combien estimez-vous votre épargne de précaution* ?

- Moins de 10 000 € (0pt) De 10 000 € à 30 000 € (1pt) De 30 000 € et 50 000 € (2pts) Plus de 50 000 € (3pts)

*Épargne constituée au fil de l'eau pour faire face notamment à des imprévus (ex : compte chèque, Livret A, LDDS, autres livrets).

À combien estimez-vous votre patrimoine financier hors épargne de précaution (ex : PEA, compte titres, assurance vie, actions non cotées...) ?

- Moins de 50 000 € (0pt) De 50 000 € à 100 000 € (1pt) De 100 000 € et 200 000 € (2pts)
 Plus de 200 000 € à 500 000€ (3pts) De 500 000 € à 1 000 000 € (4pts) Plus de 1 000 000 € (4pts)

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier hors emprunt (résidence principale, résidence secondaire, SCPI, SCI...) ?

- Aucun (0pt) Moins de 200 000 € (1pt) De 200 000 € à 500 000 € (2pts) De 500 000 € et 1 000 000 € (3pts)
 Plus de 1 000 000 € (3pts)

Avez-vous des emprunts immobiliers en cours ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant restant dû ? Moins de 200 000 € De 200 000 € à 500 000 € Plus de 500 000 €

Quel est le patrimoine total du foyer ? €

Quelle est l'origine du patrimoine du foyer ?

- Épargne /Revenus Cession d'actif(s) immobilier(s) Cession d'actif(s) professionnel(s)
 Succession /donation Cession d'actif(s) mobilier(s) Gains au jeu

Quelle est la répartition du patrimoine du foyer ?

- Immobilier %
 Portefeuille de valeurs mobilières (ex: actions et obligations détenues dans un compte-titre ou un PEA) %
 Placements bancaires (ex: livrets d'épargne) %
 Contrats d'assurance vie / capitalisation %
 Autre %

Votre projet d'investissement

Versement initial – Dans le cadre de votre adhésion / souscription chez LUCYA, quel est le montant du versement initial que vous envisagez de réaliser ? €

Versements programmés – Si vous souhaitez mettre en place des versements programmés :
Quelle serait la périodicité ? Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Pour quel montant ? €

Que représente cet investissement par rapport à votre patrimoine total ?

- Plus de 75 % (0pt) De 50 à 75 % (1pt) De 25 à 50 % (3pts) Moins de 25 % (5pts)

Important

Il est recommandé de diversifier ses placements et de garder des liquidités disponibles à tout moment pour faire face à une dépense imprévue.

Quel est l'objectif principal de cet investissement ? <i>Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.</i>	Objectif principal	Points
Vous assurer des revenus immédiats		0pt
Vous constituer une réserve d'argent disponible		1pt
Préparer votre retraite		2pts
Vous constituer un capital à long terme		3pts
Transmettre un capital à votre décès		3pts

Avez-vous des objectifs secondaires dans le cadre de cet investissement ?

Si oui, vous pouvez cocher une ou plusieurs cases.

	Objectifs secondaires
Vous assurer des revenus immédiats	
Vous constituer une réserve d'argent disponible	
Préparer votre retraite	
Vous constituer un capital à long terme	
Transmettre un capital à votre décès	

Quelle est la durée d'investissement envisagée* ?

**Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez investir ?*

- Moins de 2 ans (0pt) De 2 à 5 ans (1pt) De 5 à 8 ans (2pts) Plus de 8 ans (4pts)

Votre projet d'investissement - suite

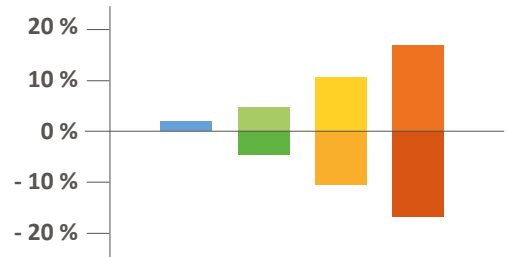
Important

Veillez vous assurer que l'horizon de placement soit cohérent avec l'objectif de votre contrat.

Quelles variations pouvez-vous accepter concernant l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- Portefeuille A (la performance peut être négative en termes réel si l'inflation est supérieure à la performance enregistrée) (0pt)
- Portefeuille B (6pts)
- Portefeuille C (12pts)
- Portefeuille D (24pts)

Performances de 4 portefeuilles



Exemple de lecture : le portefeuille C (couleur jaune), affiche une amplitude de performance ou de perte de -10 % à +10 %

AVERTISSEMENT

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale. Sachant que les supports d'investissement affichant un potentiel de performance élevé présentent un risque de perte en capital élevé.

Si la valeur de votre investissement subissait une baisse plus importante qu'envisagée, quelle serait votre première réaction ?

- Je récupérerais mon investissement : je veux pouvoir dormir tranquille (0pt)
- Je ne serais pas satisfait(e) : j'attendrais un peu et si la situation ne s'améliorait pas, je m'en séparerais (6pts)
- Cela ne me poserait pas de problème : les marchés sont imprévisibles (12pts)
- Je penserais à augmenter mon investissement : cela pourrait être une opportunité ! (24pts)

Votre expérience financière et vos connaissances

Quelles sont vos connaissances et votre expérience dans les produits financiers ?

	Je connais les principales caractéristiques et les risques associés	J'ai déjà investi au cours des trois dernières années
Fonds en euros	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 1pt
Actions ou obligations	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
OPCVM (fonds actions, fonds obligataires, fonds mixtes)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Supports immobiliers (SCPI, OPCI, SCI)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 2pts
Trackers/ETF (fonds indiciels)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Produits structurés (EMTN, fonds à formule...)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 4pts
Aucun	<input type="radio"/> 0pt	<input type="radio"/> 0pt
Score	.../ 6	.../ 16
SCORE TOTAL À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER VOTRE PROFIL INVESTISSEUR	.../ 22	

Votre expérience financière et vos connaissances - suite

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), veuillez remplir le tableau suivant :

PERTES	GAINS
Avez-vous déjà subi des pertes ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Avez-vous déjà réalisé des gains ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à -5 % <input type="radio"/> De -6 à -10 % <input type="radio"/> De -11 % à -20 % <input type="radio"/> Supérieure à -20 %	Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à +5 % <input type="radio"/> De +6 à +10 % <input type="radio"/> De +11 % à +20 % <input type="radio"/> Supérieure à +20 %
Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ? <input type="radio"/> Les pertes étaient trop importantes, j'ai vendu (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient remonter, et partant du principe que « tant que je n'ai pas vendu, je n'ai rien perdu » (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, pour profiter de la baisse des marchés ! (3pts)	Si oui, quelle a été votre réaction face ces gains ? <input type="radio"/> J'ai vendu pour récupérer l'intégralité des gains (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient continuer de se valoriser (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, les marchés ayant encore du potentiel (3pts)

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), quel mode de gestion avez-vous retenu ?

- En gestion pilotée – Je délègue à des professionnels de la finance la sélection et la gestion des supports d'investissement (2pts)
- En gestion libre – Je sélectionne moi-même les supports, je réalise les investissements et je les gère en toute autonomie (4pts)

Quiz - Vos connaissances financières

Un support en unités de compte (OPCVM, trackers/ETF, SCPI...) présente-t-il un risque de perte en capital ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus votre horizon de placement est long, plus la part de votre investissement en unités de compte peut être élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus le support en unités de compte affiche un risque élevé, plus l'espérance de rendement est élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Critères ESG

Êtes-vous susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères environnementaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères sociaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères de gouvernance ?

- Oui Non

Êtes-vous prêt à accepter des performances moindres en cas d'investissements ESG ?

- Oui Non

Détermination de votre profil investisseur

Pour connaître votre profil investisseur, veuillez additionner tous les points correspondants à vos réponses de la page 4 à la page 7.

Total des points obtenus

Mon profil investisseur est : Modéré Équilibré Dynamique

Barème de points

- De 0 à 52 points => Profil Modéré
- De 53 à 90 points => Profil Équilibré
- De 91 à 146 points => Profil Dynamique

Validation de votre profil investisseur

Veillez cocher une des deux cases

J'accepte de suivre le profil investisseur conseillé par LUCYA (reportez le nom du profil calculé à la page 7)

J'atteste que le profil de risque théorique de l'allocation décrite précédemment correspond à mes besoins. Je m'engage à informer à LUCYA de tout changement dans mes objectifs d'investissement et de situation qui serait notamment susceptible de modifier mon profil investisseur.

Je ne souhaite pas suivre le profil investisseur et les allocations qui en résultent conseillés par LUCYA.

Je reconnais que la composition du portefeuille que je vais retenir peut être inappropriée à mes objectifs et besoins. L'allocation d'actifs peut ainsi présenter une espérance de rendement plus faible ou un niveau de risque plus important que l'allocation qui m'avait été initialement conseillée. Ainsi, je prends note que les montants investis sur les supports en unités de compte (OPCVM, trackers, SCPI, SCI...) ne sont pas garantis en capital, mais sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers et immobiliers.

VALIDATION DU CONTRAT

Vous devez désormais choisir le nom du contrat auquel vous souhaitez souscrire / adhérer. Pour vous aider, vous trouverez en annexe 3 les familles de produits distribuées par LUCYA via Assurancevie.com (assurance vie, PER...) avec pour chacune d'elles, les noms des contrats que nous commercialisons. N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aider dans cette démarche.

Le choix de votre contrat

Je souhaite souscrire / adhérer au contrat (renseignez ici le nom du contrat distribué par LUCYA via Assurancevie.com)

Important

Sachez que votre choix de contrat et sa composition seront dans tous les cas soumis au contrôle des équipes de conseillers de LUCYA. Celles-ci vont en effet vérifier la cohérence des réponses que vous nous avez fournies et s'assurer que le contrat choisi et sa composition sont bien appropriés à vos objectifs et vos besoins. Sachez aussi qu'après avoir souscrit / adhéré, vous disposez de la faculté de changer d'avis dans un délai de 30 jours qui court à compter de la date de réception des conditions particulières ou du certificat d'adhésion de votre contrat.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent /
souscripteur (y compris du mineur
s'il a plus de 12 ans)

Signature du co-adhérent /
co-souscripteur

Signature des représentants légaux
(mère et père) si le souscripteur /
adhérent est mineur ou un majeur
protégé

IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Dans quelles situations faut-il remplir cette annexe ?

- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est un enfant mineur.
- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est une personne majeure placée sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle...).

1^{er} représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

 Parent Famille Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

 Salarié(e) Travailleur Non Salarié (TNS) Demandeur d'emploi Retraité(e) Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) Autre*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*2^e représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

 Parent Famille Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

 Salarié(e) Travailleur Non Salarié (TNS) Demandeur d'emploi Retraité(e) Élève / Apprenti(e) / étudiant(e) Autre*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*

CO-SOUSCRIPTION / CO-ADHÉSION

C'est quoi au juste la co-souscription / co-adhésion ?

Pour faciliter la transmission d'un capital, un contrat d'assurance vie peut être co-souscrit / co-adhéré par un couple marié. Les conjoints sont alors à la fois co-souscripteurs (co-adhérents) et co-assurés du contrat. Lors de la souscription/adhésion, les époux pourront prévoir un dénouement du contrat au premier ou au second décès (situation plus restrictive qui s'adresse à un couple marié sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, ou à

un régime légal avec clause de préciput désignant le contrat). Le contrat devra être alimenté par des fonds communs du couple.

La co-souscription / co-adhésion implique une gestion commune du contrat. L'accord des deux époux sera alors nécessaire pour effectuer toutes les opérations de gestion du contrat (versements, rachats, arbitrages, désignation du ou des bénéficiaire(s)...).

Identité du co-souscripteur / Co-adhérent

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Coordonnées du co-souscripteur / Co-adhérent

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de
votre adresse
fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

Situation familiale du co-souscripteur / Co-adhérent

Nombre d'enfants

Veillez identifier uniquement ceux qui ne sont pas communs au couple :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Situation professionnelle du co-souscripteur / Co-adhérent

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS

Règles fiscales en vigueur au 01/10/2020

Via son site internet Assurancevie.com, LUCYA distribue 4 grandes familles de contrats (assurance vie, PER...). Pour chacune d'elles vous pouvez prendre connaissance de ses principaux objectifs, de ses points forts et points faibles et du nom des contrats que nous distribuons.

Les contrats d'Assurance vie

Pour épargner en toute liberté dans un cadre fiscal privilégié

Les contrats d'assurance vie ont la particularité d'être souples, accessibles et de répondre à de nombreux objectifs (valoriser une épargne, financer un achat immobilier, percevoir des revenus complémentaires pour sa retraite, protéger le conjoint survivant) tout en bénéficiant d'une fiscalité spécifique et privilégiée.

Les contrats d'assurance vie distribués :
LUCYA Cardif (*Cardif Assurance Vie*), **Evolution Vie** (*Abeille*),
Puissance Avenir (*Suravenir*), **Puissance Sélection** (*Generali Vie*)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	La rédaction de la clause bénéficiaire doit être soignée
Vous bénéficiez d'une fiscalité allégée en cas de retraits et lors de votre décès	L'assurance vie ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre

À savoir

Vous pouvez détenir autant de contrats d'assurance vie que vous le souhaitez. Cela peut par exemple vous permettre d'adapter leur stratégie d'investissement à chacun de vos projets (selon la durée restant à courir avant leur réalisation, les objectifs fixés, etc.).

Le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Pour défiscaliser tout en préparant sa retraite

Le PER (Plan d'épargne retraite) individuel permet de se constituer un complément de revenus pour sa retraite tout en baissant la pression fiscale durant la vie active.

Les PER distribués par LUCYA :
Evolution PER (*Abeille*), **Suravenir PER** (*Suravenir*)

Les points forts	Les points faibles
Aucune contrainte de versement après l'adhésion	Les rachats, même partiels, avant la retraite ne sont possibles que dans certains cas définis par la loi
Déduction des versements sur le revenu imposable dans la limite d'un plafond	Ce type de contrat peut se révéler inapproprié pour les adhérents dont la tranche marginale impactée est inférieure à 30%
Sortie possible en capital au moment du départ à la retraite ou par anticipation en cas d'acquisition de la résidence principale notamment	Une pression fiscale qui peut être importante en cas de sortie en capital en une seule fois lors de la retraite

Important

Il est possible d'associer au compartiment individuel de votre PER les compartiments collectifs ou catégoriels, constitués par l'épargne salariale et d'entreprise. Toutefois, ces compartiments ne peuvent être alimentés que par transfert chez LUCYA.

Le contrat de Capitalisation

L'outil d'excellence pour anticiper la transmission de son patrimoine

Le contrat de capitalisation est un outil d'optimisation patrimoniale qui ressemble à bien des égards à l'assurance vie, surtout au niveau de la gestion du contrat et de la fiscalité en cas de rachats. Mais il a la particularité de pouvoir faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré. À défaut, lors de son décès, ce contrat réintègre la succession.

**Le contrat de capitalisation distribué :
Puissance Avenir Capitalisation (Survénir)**

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	Le contrat de capitalisation ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre
Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré	Lors du décès de l'assuré, le contrat de capitalisation entre dans l'actif successoral

Important

Le contrat de capitalisation constitue également un bon réceptacle pour le remploi de fonds démembrés (reçus dans le cadre d'un héritage par exemple)

PEA assurance

Pour investir sur les marchés financiers et bénéficier d'un régime fiscal de faveur sur les gains

Moins connu que le PEA bancaire, le PEA assurance (et sa version PEA-PME assurance) est détenu auprès d'une compagnie d'assurance et prend la forme d'un contrat de capitalisation en unités de compte. Celui-ci cumule ainsi les caractéristiques fiscales du PEA et celles du contrat de capitalisation. Il est possible de transférer son PEA bancaire vers un PEA assurance tout en conservant l'antériorité fiscale du PEA.

**Le PEA distribué :
Puissance Avenir PEA (Survénir)**

Les points forts	Les points faibles
Les gains sont exonérés d'impôt sur le revenu dès que le Plan a 5 ans	Impossibilité d'effectuer des retraits partiels avant 5 ans de détention sans clôturer le Plan
Possibilité d'opter pour une sortie en rente viagère qui est exonérée d'impôt sur le revenu lorsque le Plan a plus de 5 ans	Le PEA assurance ne permet pas d'investir dans des actions en direct (l'investissement s'effectue sur les OPCVM éligibles au contrat)
Lors du décès du titulaire d'un PEA assurance, le cadre fiscal du PEA est clôturé mais le contrat de capitalisation subsiste. C'est donc un contrat de capitalisation qui est transmis aux héritiers	Absence de fonds en euros dans le cadre fiscal du PEA

Important

Chaque contribuable ne peut détenir qu'un seul PEA et un seul PEA-PME. Au global pour ces deux enveloppes, le cumul des versements est plafonné à 225 000 € (dont 150 000 € maximum sur le PEA)

Modalités et répartition des versements

Versement initial

J'effectue un versement initial de (500 € minimum): _____ €.

Les frais sur versement sont de 0 %. Cependant, des frais de 0,10 % maximum peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte adossés à des actifs comportant des frais sur opération financière.

Versements réguliers

En complément de mon versement initial, je souhaite effectuer des versements réguliers d'un montant de: _____ €

Par mois
(minimum 50 €)

Par trimestre
(minimum 150 €)

Par semestre
(minimum 300 €)

Par an
(minimum 600 €)

Les frais sur versement sont de 0 %. Cependant, des frais de 0,10 % maximum peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte adossés à des actifs comportant des frais sur opération financière.

N.B. : Opération non disponible si j'ai mis en place un(ou des) service(s) financier(s) sur mon adhésion.

Choix de l'affectation du(des) versement(s)

Mon versement initial et le cas échéant mes versements réguliers sont affectés au compartiment Versements volontaires et par défaut aux « **Versements volontaires déductibles** ». Dans ce cas, ils me permettent **de bénéficier d'une déduction d'impôt** dans les limites prévues par la réglementation.

Je peux décider **de ne pas déduire mes versements de mes impôts**. En cochant la case suivante, je déclare renoncer au bénéfice de cette déductibilité et j'affecte alors mes versements au compartiment « **Versements volontaires non déductibles** ». La renonciation au bénéfice de la déduction d'impôt est irrévocable.

Dans le cas où je souhaite affecter mes versements réguliers à un compartiment différent de celui du versement initial je remplis et joins le formulaire d'opérations « Demande de versements ».

Mode(s) de gestion du versement initial et des versements réguliers :

4 modes de gestions sont disponibles : La Gestion Pilotée PER, la Gestion Libre, la Gestion Déléguée et la Gestion Horizon.

En cas de mise en place de versements réguliers, je ne peux choisir qu'un mode de gestion.

J'opte pour le(s) mode(s) de gestion suivant(s) :

	Prestataire de service d'investissement	Objectif de gestion/offre proposée	Montant du versement initial*	Montant du versement régulier* (un seul mode de gestion possible)
Gestion Pilotée PER**	BNP Paribas Asset Management	Profil Équilibré	_____ €	_____ €
Gestion Libre			_____ €	_____ €
Gestion Déléguée ***			_____ €	_____ €
			_____ €	_____ €
Gestion à Horizon****			_____ €	_____ €
Montant total du versement initial et/ou régulier			_____ €	_____ €

La part du versement affectée au Fonds général Retraite est immédiatement investie sur ce support.

Pendant un délai de trente jours calendaires à compter de la date d'effet du contrat, la part du versement initial affectée à des supports en unités de compte peut être investie en totalité sur un support monétaire d'attente. Au terme de ce délai, la part de la valeur de l'épargne affectée à ce support est investie selon le(s) mode(s) de gestion choisi(s) par l'Adhérent.

* Montant brut de frais sur versements.

** Mes versements sont affectés au support correspondant à mon âge probable de départ à la retraite/de récupération des fonds (indiqué au paragraphe « Identité de l'Adhérent » du présent document), conformément aux dispositions détaillées dans la Liste des supports.

*** Montant minimum par ligne de Gestion déléguée: la part minimale de la valeur de l'épargne-retraite affectée à chaque poche en Gestion déléguée dépend du Prestataire de service d'investissement choisi et est indiquée dans l'Annexe présentant la liste des Prestataires de service d'investissement agréée par Cardif Retraite.

**** Mes versements sont affectés sur un OPC dont l'horizon de placement correspond à mon âge probable de départ à la retraite/de récupération des fonds (indiqué au paragraphe « Identité de l'Adhérent » du présent document). Après avoir pris connaissance des supports en unités de compte proposés dans le cadre de la Gestion à horizon (figurant dans la Liste des supports), je choisis l'une des offres proposées.

En cas de mise en place de la Gestion déléguée: je reconnais avoir complété et signé la(ou les) convention(s) de Gestion déléguée avec Cardif Retraite.

J'ai renseigné dans le tableau ci-dessus le(les) Prestataire(s) de service d'investissement qui fourniront à Cardif Retraite des conseils en investissement et le(ou les) objectif(s) de gestion, sur les indications de l'intermédiaire en assurance.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Cardif Retraite ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Mode de paiement

Le versement initial est effectué après acceptation du dossier d'adhésion par Cardif Retraite :

- par prélèvement (compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-après et joindre un RIB)
 par chèque n° _____ libellé à l'ordre de Cardif Retraite
 par virement bancaire sur le compte de Cardif Retraite ouvert chez BNP PARIBAS :

IBAN : | F | R | 7 | 6 | | 3 | 0 | 0 | 0 | | 4 | 0 | 2 | 1 | | 1 | 8 | 0 | 0 | | 0 | 1 | 0 | 1 | | 8 | 7 | 5 | 5 | | 7 | 9 | 2 | |

BIC : | B | N | P | A | F | R | P | P | X | X | X | |

(Il conviendra de joindre une copie de l'ordre de virement)

Les versements réguliers seront prélevés automatiquement sur le compte bancaire dont les références figurent sur le mandat de prélèvement ci-joint complété (compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-après et joindre un RIB).

Les paiements effectués par l'adhérent doivent intervenir par débit d'un compte bancaire ouvert au nom de l'adhérent dans un État membre de l'Union Européenne ou partie à l'Espace Économique Européen ou membre de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et être libellés en euros à l'ordre de Cardif Retraite. Tout paiement provenant d'un compte ouvert auprès d'un établissement situé sur un autre territoire ou dans une devise autre que l'euro pourra être refusé par Cardif Retraite.

Aucun versement en espèces n'est accepté.

Mise en place de services financiers dans le cadre de la Gestion libre

- Je choisis, dans le cadre de la Gestion libre, un ou des services financiers et je remplis la Demande de mise en place / Modification de services financiers (à joindre).

Garanties optionnelles

- Je choisis l'option **table de mortalité** (option disponible à compter de mon 30^e anniversaire et au plus tard à la veille de mes 61 ans) décrite à l'article 11.2 de la Notice remise lors de mon adhésion.
 Je suis Travailleur Non-Salarié et je choisis l'option **exonération des versements réguliers** (option disponible à compter de mon 18^e anniversaire et au plus tard la veille de mes 60 ans) décrite à l'Annexe 1 de la Notice remise lors de mon adhésion. Je dois impérativement remplir et joindre le document « Bulletin de souscription à l'option exonération des versements réguliers ». En l'absence de ce document et de la mise en place de versements réguliers, l'option ne pourra pas être prise en compte.

Désignation des bénéficiaires

- CHOIX 1: Je choisis la clause bénéficiaire standard.**

En cas de décès, les capitaux décès seront versés sous forme de capital ou de rente viagère, selon les modalités définies dans la Notice : à mon conjoint ou mon partenaire de PACS à la date du décès, à défaut à mes enfants ou en cas de décès ou de renonciation au bénéfice du contrat de l'un d'entre eux à ses représentants, à défaut à mes héritiers.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

CHOIX 2: Je désigne le ou les bénéficiaires de manière nominative.

Je désigne comme bénéficiaire de mes capitaux en cas de décès :

- le ou les bénéficiaires physiques ci-dessous :

(Il est nécessaire de renseigner toutes les cases)

				Répartition	
				En %	ou À parts égales
1-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	
	M. <input type="checkbox"/>				
	Mme <input type="checkbox"/>				
	Date de naissance	___/___/___	Lieu de naissance	Ville: _____	_____ %
			Département: _____		
			Pays: _____		
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____		Code postal: _____		
	Ville: _____		Pays: _____		
2-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	
	M. <input type="checkbox"/>				
	Mme <input type="checkbox"/>				
	Date de naissance	___/___/___	Lieu de naissance	Ville: _____	_____ %
			Département: _____		
			Pays: _____		
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____		Code postal: _____		
	Ville: _____		Pays: _____		
3-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	
	M. <input type="checkbox"/>				
	Mme <input type="checkbox"/>				
	Date de naissance	___/___/___	Lieu de naissance	Ville: _____	_____ %
			Département: _____		
			Pays: _____		
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____		Code postal: _____		
	Ville: _____		Pays: _____		
4-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	
	M. <input type="checkbox"/>				
	Mme <input type="checkbox"/>				
	Date de naissance	___/___/___	Lieu de naissance	Ville: _____	_____ %
			Département: _____		
			Pays: _____		
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____		Code postal: _____		
	Ville: _____		Pays: _____		
- La ou les associations, fondations ou congrégations ci-dessous :					
(Il est nécessaire de renseigner toutes les cases)					
1-	Raison sociale	Adresse			
		N°: _____ Nom de voie: _____			
		Code postal: _____ Ville: _____			
		Pays: _____			
2-	Raison sociale	Adresse			
		N°: _____ Nom de voie: _____			
		Code postal: _____ Ville: _____			
		Pays: _____			
3-	Raison sociale	Adresse			
		N°: _____ Nom de voie: _____			
		Code postal: _____ Ville: _____			
		Pays: _____			

Total de la répartition = 100 %

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Désignation des bénéficiaires (suite)

En cas de décès ou de renonciation d'un(ou plusieurs) bénéficiaire(s)

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant vous ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, vous devez choisir à qui reviendrait sa part.

Afin de finaliser la rédaction de votre clause choix 2, merci de sélectionner l'option souhaitée:

Je choisis « la représentation » :

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant vous ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part irait directement à ses représentants*, à défaut à vos héritiers.

** Les représentants sont ici, uniquement les héritiers en ligne descendante du bénéficiaire, c'est-à-dire, ses enfants, ses petits-enfants...*

Je choisis « les autres bénéficiaires » :

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant vous ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre les autres bénéficiaires déjà identifiés, au prorata de la part attribuée initialement à chacun, à défaut vos héritiers.

Je choisis « mes héritiers » :

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant vous ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part irait directement à vos héritiers

CHOIX 3 : J'ai déposé une clause bénéficiaire chez un notaire.

Pour que ce type de clause soit valide, le notaire doit être en possession du nom de l'établissement gestionnaire Cardif Retraite, du numéro de contrat et de l'identité complète du(ou des) bénéficiaire(s).

Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la(les) personne(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire ou dans le testament déposé(e) chez Maître (nom, prénom, nom de l'étude, adresse), à défaut à mes héritiers.

Nom du notaire: _____ Prénom du notaire: _____

Nom de l'étude: _____

Adresse de l'étude: _____

Ville: _____ Code postal: [] [] [] [] [] [] Pays: _____

CHOIX 4: Aucune des clauses ci-dessus ne correspond à mes souhaits.

Je choisis de désigner, en tant que bénéficiaire, _____

à défaut mes héritiers.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Signature(s)

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepté, préalablement à mon adhésion :

- la Notice du contrat Lucya Cardif PER - version Octobre 2024,
- la Liste des supports,
- pour chaque support en unités de compte choisi, les caractéristiques principales valablement indiquées par la remise d'un Document d'Informations Clés (DIC) / Document d'Informations Spécifiques (DIS),
- le cas échéant les Dispositions spéciales des offres choisies.

Je peux renoncer à mon adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, envoyée à Cardif Retraite - Service Clients Épargne - 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex, ou par envoi recommandé électronique adressé à contact.client@cardif.fr

Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-après : « **Je soussigné(e), (M/Mme, Nom, Prénom, adresse), déclare renoncer à mon adhésion au contrat Lucya Cardif PER n° du (date de signature du Bulletin d'adhésion). Le (date). Signature** ».

Fait à : _____, le : ____ / ____ / _____

<p>Signature de l'adhérent⁽¹⁾ précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>

(1) Si l'Adhérent bénéficie d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice), paraphes et signature du(des) représentant(s) légal(aux). Il convient de se rapprocher de votre Courtier pour connaître les démarches à effectuer.

Vous recevrez l'Attestation d'adhésion du présent contrat dans un délai maximum de 3 semaines à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion. Si vous ne la recevez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avertir Cardif Retraite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

AssuranceVie.com

Assurancevie.com est une marque de LUCYA, société de courtage en assurance.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris.
Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351, ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394.

Cardif Retraite

S.A. au capital de 408 514 850 € - R.C.S. Paris 903 364 321
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port, 92 728 Nanterre Cedex - France - Tél. 01 41 42 83 00

Union Française d'Épargne et de Prévoyance (UFEP)

Association d'épargnants souscriptrice de contrats collectifs d'assurance de personnes Régie par la loi de 1901 et par le Code des Assurances (articles L 141-7 et R 141-1)
Siège social : 1, rue des Fondrières, 92728 Nanterre - Siren : 437 498 652



Mandat de prélèvements SEPA

Pour permettre à Cardif Retraite de procéder aux prélèvements automatiques sur votre compte, veuillez remplir le mandat de prélèvements bancaires ci-dessous et le faire parvenir à Cardif Retraite (à l'adresse ci-dessous) dans les meilleurs délais, **accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**.

Référence unique du Mandat (à remplir par Cardif Retraite):

- En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Cardif Retraite à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Cardif Retraite.
- Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Vous êtes informé que la pré-notification des prélèvements SEPA aura lieu au plus tard 5 jours ouvrés avant leur date d'échéance. Si cela ne vous convient pas, vous disposez d'un moyen de paiement alternatif en la forme du chèque ou du virement.

Vos coordonnées:

Votre nom: _____

Votre prénom: _____

Votre adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____ Pays: _____

Coordonnées de votre compte:

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code): _____

Coordonnées du créancier:

Cardif Retraite
I.C.S FR21ZZZ883399 (Identifiant SEPA de Cardif Retraite)
8, rue du Port
92728 Nanterre Cedex

Signé à _____, le _____

Type de paiement: Paiement récurrent

Signature de l'Adhérent et/ou
du(des) représentant(s) légal(aux)

Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec vous. Vous pouvez exercer vos différents droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition...) en vous adressant au délégué à la protection des données (DPO) du créancier à l'adresse suivante: BNP Paribas Cardif - DPO - 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex, ou data.protection@cardif.com

Pour toute modification, réclamation ou révocation du mandat vous pouvez, en précisant la référence unique du mandat, vous adresser à:

Cardif Retraite
Service Clients Épargne
8, rue du Port
92728 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 42 64 15

Les engagements réciproques résultant du contrat doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat, vous consentez expressément au paiement de votre prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement, a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. Toute contestation ou annulation abusive de ce prélèvement est susceptible d'engager votre responsabilité vis-à-vis de Cardif Retraite.





Formulaire d'autocertification FATCA/AEOI des personnes physiques

L'objectif de ce formulaire est de **répondre aux exigences des réglementations fiscales américaines (FATCA), de l'OCDE (AEOI) et de l'Union Européenne (UE).**

- Dans le cadre de la réglementation FATCA, il est nécessaire de déterminer si vous êtes **citoyen(ne) ou résident(e) américain(e)**.
- Dans le cadre de la réglementation AEOI et UE, il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme **résident(e) à des fins fiscales**.

Cardif ne peut ni ne doit prodiguer à ses clients aucun conseil relatif à la déclaration de leur statut FATCA ou AEOI. Pour toute demande d'information complémentaire relative aux formulaires FATCA ou AEOI, vous devez solliciter les services d'un conseiller fiscal.

Ce document doit être complet pour que Cardif puisse traiter votre dossier.

1. Votre identité

Nom de naissance: _____

Nom d'usage (si différent): _____

Prénom(s): _____ Date de naissance: _____

Ville de naissance: _____

Pays de naissance: _____

Adresse de la résidence principale: _____

Code postal: [] [] [] [] [] [] Ville: _____ Pays: _____

2. Votre résidence fiscale


i La notion de résidence à des fins fiscales est définie par chaque pays. Veuillez vous référer à la définition émise par les services fiscaux (sur leurs sites internet officiels) des pays susceptibles de vous concerner.

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| A) Êtes-vous résident(e) fiscal(e) en France? (critères sur impots.gouv.fr) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B) Êtes-vous résident(e) fiscal(e) d'au moins un autre pays que la France? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Êtes-vous résident(e) des États-Unis à des fins fiscales? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| D) Êtes-vous de nationalité américaine? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous n'avez pas la nationalité américaine et que vous n'êtes pas résident(e) américain(e) mais que vous êtes né(e) aux États-Unis, veuillez nous fournir un certificat de perte ou de non-obtention de la nationalité américaine (ou tout autre justificatif).

- Si vous avez coché oui à C) et/ou D), vous devrez également compléter et nous envoyer le formulaire W-9. Vous le trouverez sur le site officiel du gouvernement américain.

- **Veillez indiquer, dans le tableau ci-dessous, la liste de tous les pays (autres que la France) dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales et précisez votre Numéro d'Identification Fiscale (NIF) pour chacun de ces pays.**

 Vous trouverez votre NIF sur votre dernier avis d'impôt. Il est aussi souvent repris sur les documents d'identité. Si vous ne trouvez pas votre NIF sur les documents précités, prenez contact avec votre ambassade.

Pays de résidence fiscale (liste exhaustive hors France)	NIF Indiquer N/A si le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF.

- **Si vous ne parvenez pas à obtenir un NIF auprès de votre autorité fiscale, bien qu'elle en émette, veuillez nous indiquer le motif :**

Données personnelles et confidentialité

En vue de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires, Cardif Assurance Vie/Cardif Retraite en tant que responsable de traitement est tenu de collecter, traiter et communiquer certaines des données à caractère personnel et informations relatives à vos comptes financiers, contrats (d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de rente individuelle) et valeurs de ces comptes et contrats aux autorités fiscales nationales. Conformément au droit local et aux conventions internationales d'échange d'informations à des fins fiscales, ces informations pourront par ailleurs être transmises aux autorités des pays dans le(s)quel(s) vous êtes imposable.

Les informations requises, à l'exception des NIF émis par des pays qui ne sont pas des pays reportables à ce jour dans le cadre des conventions internationales, sont obligatoires et à défaut d'obtenir un formulaire complet, Cardif Assurance Vie/Cardif Retraite est susceptible de ne pas être en mesure de traiter votre demande.

Pour disposer d'une information détaillée sur le traitement de vos données à caractère personnel et notamment sur les droits dont vous disposez, rendez-vous sur le site internet de Cardif Assurance Vie/Cardif Retraite à l'adresse suivante : <https://www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees>.

3. Déclaration et signature

Je déclare que les informations figurant dans le présent formulaire sont à ma connaissance, exactes, précises et exhaustives. Je donne également mon accord à la collecte, au traitement et à la communication de mes données personnelles, y compris les NIF émis par des pays non partenaires à la date de la présente et aux informations relatives à mes comptes financiers, contrats (d'assurance vie, de capitalisation, de retraite et de rente individuelle) et valeurs de ces comptes et contrats pour les objectifs visés dans l'encadré « *Données personnelles et confidentialité* » ci-dessus. Je m'engage par ailleurs à informer Cardif sans délai de tout changement de circonstances rendant les informations, contenues dans le présent formulaire, incorrectes et à fournir un formulaire d'autocertification dûment mis à jour dans les 30 jours suivant le changement de circonstances.

Nom : _____ Prénom : _____

Agissant en tant que :

souscripteur

et / ou

représentant légal / tuteur / curateur

Fait à : _____

Le : _____

Signature





CARDIF
GROUPE BNP PARIBAS

Convention de Gestion Déléguée

portant sur les Plans d'Épargne Retraite Individuel

Octobre 2024

Références

Nom du contrat : Lucya Cardif PER
Numéro du contrat : _____ souscrit le : ____ / ____ / _____ et géré par Cardif Retraite
Nom : _____, numéro d'immatriculation ORIAS : _____
Mail : _____ et coordonnées du courtier en assurances : _____

(ci-après désigné le « **Courtier** »).

Si le Courtier est une personne morale:

Dénomination sociale : LUCYA, capital social : 2.2M€
Adresse du siège social : 13 rue d'Uzès, 75002 Paris et
Numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de : 478 594 351 ; _____

Mise en place

En cas de mise en place à la souscription ou lors d'un versement complémentaire:

Montant du versement (brut de frais sur versements) correspondant à la Gestion Déléguée au titre de la présente Convention de Gestion Déléguée : _____ euros

En cas de mise en place en cours de vie du Contrat à l'occasion d'un changement de répartition entre les différentes poches : le montant exact de la part de la valeur de l'épargne-retraite affectée à la Gestion Déléguée, résultant notamment des opérations de désinvestissement éventuellement nécessaires, sera notifié dans les meilleurs délais par Cardif Retraite au Mandant (par écrit).

La part de l'épargne-retraite constituée correspondant à la Gestion Déléguée au titre de la présente Convention de Gestion Déléguée doit respecter le montant minimum prévu dans les dispositions contractuelles.

Choix de l'Objectif de Gestion et du Prestataire de Services d'Investissement/de la Société de Gestion /du Conseiller en Investissement Financier (CIF)

Le Mandant choisit l'Objectif de Gestion et le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/ le Conseiller en Investissement Financier (CIF), dans la Liste des Prestataires de Services d'Investissement/des Sociétés de Gestion/des Conseillers en Investissement Financier Agréés par Cardif Retraite, en renseignant le tableau ci-dessous.

Objectif de Gestion	Prestataire de Services d'Investissement/Société de Gestion/Conseiller en Investissement Financier (CIF)
	LUCYA

Modification de l'Objectif de gestion

Le Mandant souhaite modifier son Objectif de Gestion. Sur les indications de son Courtier, il choisit son nouvel Objectif de Gestion avec le Prestataire de Services d'Investissement actuel/ la Société de Gestion actuelle/le Conseiller en Investissement Financier (CIF) actuel en renseignant le tableau ci-dessous :

Prestataire de Services d'Investissement/ Société de Gestion/Conseiller en Investissement Financier (CIF)	Objectif de Gestion actuel	Nouvel Objectif de Gestion

Cet Objectif de Gestion figure parmi ceux énumérés, pour le Prestataire de Services d'Investissement/pour la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF) sélectionné par le Mandant, dans la Liste des Prestataires de Services d'Investissement/des Sociétés de Gestion/des Conseillers en Investissement Financier Agréés par Cardif Retraite pour le contrat.

Ce changement d'Objectif de gestion entre en vigueur immédiatement, dès la signature de cet Avenant par le Mandant et le Mandataire.

Résiliation

Le Mandant souhaite résilier la Convention de Gestion Déléguée en renseignant le tableau ci-dessous :

Objectif de Gestion	Prestataire de Services d'Investissement/Société de Gestion/Conseiller en Investissement Financier (CIF)

Le Mandant a souscrit un Plan d'Épargne Retraite Individuel (ci-après dénommé le « **Contrat** »), auprès de l'Établissement gestionnaire du contrat, dont les références sont précisées ci-dessus.

Compte tenu des besoins et des exigences exprimés par le Mandant en matière financière, le Courtier a proposé au Mandant de déléguer au Mandataire le soin de gérer tout ou partie de l'allocation financière du Contrat.

En cas de mise en place de différentes poches au sein du Contrat, ce mode de gestion peut également être mis en place au titre d'une ou plusieurs poches du Contrat. La poche mentionnée ci-dessus sera affectée à une « **Gestion Déléguée** ».

Compte tenu du profil du Mandant, tel qu'il résulte de sa situation, ses connaissances et expérience en matière financière, ses objectifs, son horizon d'investissement, de son profil de risque et de ses préférences en matière de durabilité, le Mandant a choisi un Objectif de Gestion sur les indications du Courtier. Cet Objectif de Gestion est mentionné au début de la présente Convention de Gestion Déléguée.

En conséquence, le Mandant souhaite déléguer au Mandataire sa faculté de sélection et d'arbitrage entre les Supports en Unités de Compte proposés dans le cadre du Contrat, ou de la poche du Contrat correspondant à la Gestion Déléguée, dont les références sont précisées ci-dessus, aux termes du présent mandat d'arbitrage, conformément aux articles L. 132-27-3 et suivants du Code des assurances (ci-après dénommé avec ses Annexes La « **Convention de Gestion Déléguée** »).

■ IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Définitions

Assuré désigne, pour le Plan d'épargne retraite individuel, le Mandant, c'est-à-dire la personne dont le décès déclenche le versement par l'Établissement gestionnaire du contrat d'un capital ou d'une rente au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès. Le décès de l'Assuré met fin au Contrat.

Gestion Déléguée désigne, selon le cas, le Contrat ou, en cas de mise en place de poches au sein du Contrat, la poche désignée ci-dessus et concernée par la présente Convention de Gestion Déléguée.

Objectif de Gestion désigne l'orientation de gestion choisie par le Mandant sur les recommandations de son Courtier et indiquée au début de la présente Convention de Gestion Déléguée.

OPC désigne les organismes de placements collectifs, c'est-à-dire les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

Prestataire de Services d'Investissement désigne une entreprise d'investissement, une société de gestion de portefeuille ou un établissement de crédit agréé pour fournir un service d'investissement mentionné à l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier, notamment la gestion de portefeuille pour le compte de tiers.

Supports en Unités de Compte désignent les actifs servant de sous-jacents aux unités de compte proposées dans le cadre du Contrat, éligibles conformément à la réglementation applicable, et notamment l'article R. 224-1 du Code monétaire et financier dans les limites de l'article L. 131-1 du Code des assurances, et agréées par l'Établissement gestionnaire du contrat. Ces unités de compte sont décrites dans la liste des supports remise lors de l'adhésion au Contrat et telle que mise à jour périodiquement.

La présente Convention de Gestion Déléguée est conclue dans le respect de la notice du contrat et les avenants la complétant le cas échéant.

La Convention de Gestion Déléguée ne peut pas être souscrite par un incapable majeur, ni par ses représentants légaux.

ARTICLE 2

Objet

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire, qui l'accepte, de procéder en son nom et pour son compte, aux opérations limitativement énumérées ci-après :

(1) sélectionner les Supports en Unités de Compte et répartir chaque versement effectué sur le Contrat ou la poche du Contrat en Gestion Déléguée, selon l'Objectif de Gestion choisi. Les Supports en Unités de Compte sélectionnés par le Mandataire immédiatement après un versement pourront être des supports monétaires d'attente pendant

une durée maximale de trois (3) mois. A l'issue de cette période, la valeur de l'épargne-retraite investie en Gestion Déléguée devra l'être sur les Supports en Unités de Compte correspondant à l'Objectif de Gestion ;

(2) procéder à tout arbitrage entre les différents Supports en Unités de Compte relevant de la Gestion Déléguée ; et

(3) accomplir au nom et pour le compte du Mandant toutes les diligences nécessaires pour l'exécution des arbitrages demandés.

Les avenants au Contrat dont l'objet exclusif est de prendre en compte les arbitrages ainsi réalisés seront mis à disposition du Mandant et du Courtier par l'Établissement gestionnaire du contrat.

Tous les autres droits attachés au Contrat ne sont pas délégués au Mandataire. Le Mandant reste donc la seule personne à pouvoir les exercer.

ARTICLE 3

Conseil en investissement

Pour l'exécution des opérations énumérées à l'Article 2, le Mandataire a conclu une convention de conseil en investissement (ci-après dénommée la « **Convention de Conseil en Investissement** ») avec le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF), qui proposera au Mandataire une sélection des Supports en Unités de Compte pour la constitution de l'allocation, dans le respect des termes et conditions de la Convention de Gestion Déléguée. Le Mandataire est libre d'accepter l'allocation proposée et reste seul responsable de la bonne exécution de la Convention de Gestion Déléguée à l'égard du Mandant.

Le Mandataire pourra être amené à modifier les modalités de cette Convention de Conseil en Investissement ou y mettre fin. Le Mandataire s'engage à informer le Mandant de tout changement significatif dans les modalités de cette convention.

ARTICLE 4

Objectif de gestion

Sur les indications de son Courtier, le Mandant choisit l'un des Objectifs de Gestion proposés dans l'annexe ainsi que le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF). Si le Mandant souhaite modifier l'Objectif de Gestion, il choisira, le cas échéant, sur les indications du Courtier, un autre Objectif de Gestion. Dans ce cas, le Mandant remplit la partie « Modification de l'Objectif de Gestion » de la présente Convention de Gestion Déléguée afin de prendre en compte ce changement. Dès la signature de la demande de modifications de la Convention de Gestion Déléguée, le Mandataire pourra procéder aux arbitrages nécessaires suite au changement de l'Objectif de Gestion.

ARTICLE 5

Frais et Rémunérations liés à la Convention de Gestion Déléguée

Dans le cadre de la Gestion Déléguée, les frais de gestion annuels maximum liés à la «Convention de Gestion Déléguée» sont indiqués dans l'annexe des Prestataires de Services d'Investissement/Sociétés de Gestion/ Conseillers en Investissement Financier (CIF).

Ces frais comprennent la rémunération forfaitaire annuelle, perçue par le Mandataire, calculée sur la base d'un pourcentage de l'épargne-retraite des unités de compte gérées dans le cadre la Convention de Gestion Déléguée.

Au titre de la «Convention de Conseil en Investissement», le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF) choisi perçoit une part de la rémunération forfaitaire annuelle. Cette part peut être communiquée au Mandant sur simple demande.

Les frais de gestion annuels s'appliquent sur la part des droits exprimés en unités de compte. Ils sont calculés quotidiennement et viennent diminuer le nombre d'unités de compte détenues, conformément aux dispositions du Contrat. Le prélèvement des frais de gestion annuels entraîne des opérations de désinvestissement sur le Contrat ou la poche du Contrat en Gestion Déléguée.

Conformément aux dispositions du Contrat, des frais sur opérations financières récurrents (notamment frais de tenue de compte-conservation) et ponctuels (lors des opérations d'investissement et/ou de désinvestissement, notamment frais de courtage, taxe sur les transactions financières) peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte.

Les Supports en Unités de Compte sont susceptibles de faire l'objet de rétrocessions de commissions.

ARTICLE 6

Durée

6.1 Date de prise d'effet

La présente Convention de Gestion Déléguée entre en vigueur au jour de sa signature par le Mandant et le Mandataire.

Elle est conclue pour une durée indéterminée sans pouvoir excéder la durée du Contrat.

6.2 Résiliation automatique de la Convention de Gestion Déléguée

La présente Convention de Gestion Déléguée prendra fin automatiquement et sans préavis lors :

- de la renonciation au Contrat pour les personnes physiques;
- de l'arbitrage à 100 % de la poche du Contrat en Gestion Déléguée vers un autre mode de gestion;
- de la sortie totale de la poche du Contrat en Gestion Déléguée;
- du dénouement du Contrat (déblocage anticipé, sortie totale en capital ou en rente);
- de la mise sous tutelle ou du décès du Mandant;
- du dénouement du Contrat par le décès de l'Assuré;
- en cas de procédure émanant d'une autorité judiciaire ou administrative à l'encontre du Mandant qui entraînerait l'indisponibilité du Contrat;
- en cas de résiliation de la Convention de Conseil en Investissement;
- en cas de sanction disciplinaire prononcée à l'encontre du Mandataire entraînant l'interdiction temporaire ou non d'exercer certaines activités, le retrait d'agrément partiel ou total par son autorité de tutelle, ou en cas de dissolution volontaire ou de liquidation administrative, d'ouverture à son encontre d'une procédure de sauvegarde, de redressement

ou de liquidation judiciaire, ou en cas de tout autre changement de circonstances rendant l'exécution par le Mandataire de ses obligations au titre de la Convention de Gestion Déléguée impossible ou illégale, que ce soit temporairement ou non.

6.3 Résiliation de la Convention de Gestion Déléguée à l'initiative d'une des Parties

Chaque Partie pourra à tout moment résilier la présente Convention de Gestion Déléguée, en remplissant la partie « Résiliation » de ladite Convention pour le Mandant ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pour le Mandataire, sans avoir à motiver ni justifier cette décision. Cette résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai maximum de quinze (15) jours calendaires suivant la date de réception de l'avis de réception par l'autre Partie (ce jour étant exclu du décompte).

En cas de non réclamation par le destinataire de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une seconde notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sera transmise au Mandant. Il est convenu entre les Parties que cette seconde notification, même si elle n'est pas réclamée par le destinataire emportera résiliation de la Convention. Cette résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la date d'envoi de la seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception par le Mandataire.

Le Mandataire pourra en outre décider de résilier immédiatement et sans préavis la présente Convention de Gestion Déléguée si la valeur de l'épargne-retraite correspondant à la Gestion Déléguée devient inférieure au seuil indiqué dans la description de l'Objectif de Gestion inclus dans l'Annexe. Dans ce cas, le Mandataire en informera sans délai le Mandant.

6.4 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation de la présente Convention de Gestion Déléguée conformément aux stipulations de l'Article 6.2 ou 6.3 ci-dessus, la part de l'épargne-retraite correspondant au Contrat ou à la poche du Contrat en Gestion Déléguée sera dès lors en Gestion Libre suivant la même allocation financière que celle prévalant au moment de la résiliation de la Convention de Gestion Déléguée, sauf instructions contraires du Mandant.

Toutefois, les opérations initiées par le Mandataire avant cette résiliation et non encore exécutées seront, le cas échéant, valablement réalisées par le Mandataire.

Le Mandataire s'engage à informer dans les meilleurs délais le Courtier de la résiliation de la présente Convention de Gestion Déléguée.

ARTICLE 7

Obligation et responsabilités à la charge du Mandataire

Le Mandataire s'engage à sélectionner les Supports en Unités de Compte et à procéder à des arbitrages entre les Supports en Unités de Compte de façon à ce que l'allocation financière soit conforme à l'Objectif de Gestion du Mandant.

Le Mandataire s'engage à agir au mieux des intérêts du Mandant. Il est entendu que le Mandataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultat. En conséquence, le Mandataire ne pourra pas, notamment, être tenu pour responsable :

- des risques financiers pouvant découler de l'exécution des opérations initiées dans le cadre de la présente Convention de Gestion Déléguée ou de la sélection des Supports en Unités de Compte, dans la mesure où l'allocation financière entre les différents Supports en Unités de Compte au titre de la présente Gestion Déléguée est conforme à l'Objectif de Gestion du Mandant ;

- de toute conséquence découlant de la survenance, sans que cette liste soit limitative, d'une grève, une interruption ou un dysfonctionnement intervenant sur les marchés, un incident informatique ou une panne de matériel de communication, une guerre, un tremblement de terre, ou encore tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, qu'il soit assimilable ou non à un cas de force majeure.

Le Mandataire s'engage à sélectionner les Supports en Unités de Compte conformément à l'article R. 224-1 du Code monétaire et financier, dans les limites de l'article L. 131-1 du Code des assurances, et dans le respect de la charte d'éligibilité de l'établissement gestionnaire du contrat.

Le Document d'Informations Clés (DIC)/Le Document d'Informations Spécifiques (DIS) de chaque support en unités de compte sélectionné par le Mandataire dans le cadre de la Gestion Déléguée seront, sur demande écrite de sa part, remis au Mandant ou mis à disposition.

Une fois par an, le Mandataire communiquera un rapport de gestion sur le Contrat ou la poche du Contrat en Gestion Déléguée au Mandant.

En cas de résiliation de la Convention de Gestion Déléguée par l'une des Parties, le Mandataire communiquera dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date d'effet de la résiliation, un rapport de gestion sur la dernière période couverte.

Le Mandataire s'engage à informer régulièrement le Courtier des arbitrages effectués au titre de la Gestion Déléguée.

ARTICLE 8

Relations avec le Mandant

Le Mandant déclare qu'il a la pleine capacité et tous les pouvoirs pour signer la Convention de Gestion Déléguée.

Le Mandant s'engage, pendant toute la durée de la présente Convention de Gestion Déléguée, à ne pas procéder à des sélections de Supports en Unités de Compte ni à des arbitrages entre Supports en Unités de Compte dans le cadre du Contrat ou de la poche du Contrat en Gestion Déléguée, et plus généralement à ne plus exercer les prérogatives qui ont été déléguées au Mandataire conformément à l'Article 2 de la présente Convention de Gestion Déléguée.

Dans le cas où le Mandant souhaite effectuer une demande d'arbitrage de sa propre initiative incluant la poche du Contrat en Gestion Déléguée, le Mandant devra préalablement dénoncer la Convention de Gestion Déléguée dans les conditions fixées à l'Article 6.3 ci-dessus.

ARTICLE 9

Conflits d'intérêts

Le Mandataire prend toute mesure raisonnable lui permettant de détecter les situations de conflits d'intérêts et maintient opérationnelle une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts

ARTICLE 10

Réclamations

Le Mandataire met tout en œuvre pour assurer le traitement des réclamations qui lui sont adressées, dans les meilleurs délais. Il s'engage à en accuser réception dans les dix jours ouvrables et à y apporter une réponse, dans un délai d'un mois. Ces délais s'entendent à compter de la date d'envoi de la réclamation, cachet de la poste faisant foi. Si des circonstances exceptionnelles venaient à justifier d'un délai de traitement plus long, le Mandant en sera dûment informé.

Pour effectuer une réclamation, le Mandant peut s'adresser au Mandataire:

- Par courrier :
BNP Paribas Cardif
Service Réclamations Epargne
TSA 60004
92729 NANTERRE CEDEX
- Par téléphone :
du lundi au vendredi de 8h45 à 17h30
au : 01 41 42 41 25 (appel non surtaxé)

En l'absence de réponse, le Mandant a la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance, dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de la réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée à la réclamation par le Mandataire, le Mandant a également la possibilité de saisir sans délai la Médiation de l'Assurance.

Les modalités d'accès sont les suivantes :

- Par voie électronique en complétant le formulaire de saisine figurant sur le site internet : www.mediation-assurance.org
- Par voie postale à l'adresse suivante :
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

Le Médiateur de l'assurance est une personne extérieure et indépendante du Mandataire. La sollicitation du Médiateur de l'Assurance est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

La procédure est écrite, gratuite, et confidentielle.

La Charte de la Médiation ainsi que les conditions d'accès au Médiateur sont disponibles sur le site internet de l'association La Médiation de l'Assurance (www.mediation-assurance.org).

Les dispositions du présent article, relatives au processus pour effectuer une réclamation, s'entendent sans préjudice des autres voies d'actions légales que le Mandant peut exercer à tout instant.

ARTICLE 11

Confidentialité

Le Mandant est informé que le Mandataire est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, ce secret peut être levé en vertu de toute loi ou réglementation qui lui serait applicable. En outre, le Mandant autorise le Mandataire à communiquer les renseignements utiles le concernant à tout tiers dont l'intervention est nécessaire à l'exécution de la Convention.

Le Mandant dispose, par ailleurs, de la faculté de relever lui-même le Mandataire de ce secret en lui indiquant expressément par écrit : (i) les tiers vis-à-vis desquels le secret est levé, et (ii) les informations le concernant qu'il lui autorise à fournir à ces tiers.

ARTICLE 12

Cession - Transfert - Modification de la Convention en Gestion Déléguée - Changement de Mandataire

Le Mandat est conclu *intuitu personae* ; il ne pourra être cédé ou transféré par aucune des Parties, sans accord préalable et écrit des Parties.

De même, il ne pourra être modifié que par accord écrit et signé des deux Parties.

ARTICLE 13

Correspondance

Tout document devant être envoyé au Mandataire en vertu de la présente Convention de Gestion Déléguée doit être adressé à l'adresse suivante et à l'attention du service indiqué ci-dessous :

Cardif Retraite - Service Clients Épargne - 8, rue du Port -92728 Nanterre CEDEX.

ARTICLE 14

Données personnelles

Dans le cadre de la relation, le Mandataire, en tant que responsable de traitement, est amené à recueillir auprès du Mandant des données à caractère personnel protégées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et par le Règlement (UE) général sur la protection des données n° 2016-679.

Les données à caractère personnel qui sont demandées par le Mandataire sont obligatoires. Si des données à caractère personnel demandées sont facultatives, cela sera précisé au moment de leur collecte.

Les données à caractère personnel collectées par le Mandataire lui sont nécessaires :

a. Pour se conformer à ses différentes obligations légales ou réglementaires

Le Mandataire utilise les données à caractère personnel du Mandant pour se conformer aux réglementations en vigueur afin de :

- contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
- gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
- surveiller et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, de défaillance, etc.) auxquels le Mandataire et/ou le Groupe BNP Paribas est/sont susceptible(s) d'être confronté(s) ;
- enregistrer, si nécessaire, les conversations téléphoniques, les discussions via messagerie instantanée, les courriers électroniques, etc. nonobstant toute autre utilisation décrite ci-dessous ;
- prévenir et détecter le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et se conformer à toute réglementation en matière de sanctions internationales et d'embargos dans le cadre de la procédure de connaissance des clients (KYC) (pour identifier le Mandant, vérifier son identité, vérifier les informations le concernant par rapport aux listes de sanctions et déterminer son profil) ;
- détecter et gérer les demandes et les opérations suspectes ;
- procéder à une évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits d'assurance proposés conformément aux réglementations sur la distribution des produits d'assurance ;
- contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire ses obligations de notification et de contrôle fiscal ;
- enregistrer les opérations à des fins comptables ;
- prévenir, détecter et déclarer les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et au développement durable ;
- détecter et prévenir la corruption ;
- échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics.

b. Pour exécuter tout contrat auquel le Mandant est partie ou pour exécuter des mesures précontractuelles prises à sa demande

Le Mandataire utilise les données à caractère personnel du Mandant pour conclure et exécuter ses contrats, ainsi que pour gérer sa relation avec le Mandant, notamment afin de :

- définir le score de risque d'assurance du Mandant et déterminer une tarification associée ;
- évaluer si le Mandataire peut proposer au Mandant un produit ou un service et à quelles conditions (y compris le prix) ;
- assister le Mandant en particulier en répondant à ses demandes ;
- fournir au Mandant ou aux clients professionnels des produits et des services ;
- gérer et traiter les incidents de paiement et les impayés (identification des clients en situation d'impayé et le cas échéant, exclusion de ceux-ci du bénéfice de nouveaux produits ou services).

c. Pour servir ses intérêts légitimes

Le Mandataire utilise les données à caractère personnel du Mandant, y compris les données relatives à ses opérations, aux fins suivantes :

- gestion des risques :
 - conserver la preuve du paiement de la prime ou de la cotisation d'assurance, y compris sous format électronique ;
 - gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
 - contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
 - procéder à un recouvrement ;
 - faire valoir des droits en justice et se défendre dans le cadre de litiges ;
 - développer des modèles statistiques individuels afin d'améliorer la gestion des risques ou afin d'améliorer les produits et services existants ou d'en créer de nouveaux ;
- personnalisation de l'offre du Mandataire ainsi que de celle des autres entités du Groupe BNP Paribas envers le Mandant pour :
 - améliorer la qualité des produits ou services ;
 - promouvoir des produits ou services correspondant à la situation et au profil du Mandant ;
 - déduire les préférences et les besoins du Mandant pour lui présenter une offre commerciale personnalisée.

Cette personnalisation peut être obtenue grâce à :

- la segmentation des prospects et clients du Mandataire ;
 - l'analyse des habitudes et préférences du mandant sur les divers canaux de communication proposés par le Mandataire (courriers électroniques ou messages, visites sur les sites Internet, etc.) ;
 - le partage des données du Mandant avec une autre entité du Groupe BNP Paribas, en particulier si le Mandant est client de cette autre entité ou est susceptible de le devenir, principalement afin d'accélérer le processus de mise en relation ;
 - la correspondance entre les produits ou services dont le Mandant bénéficie déjà avec les données le concernant que le Mandataire détient (par exemple, le Mandataire peut identifier le besoin du Mandant de souscrire un produit d'assurance de protection familiale car ce dernier a indiquée avoir des enfants) ;
 - l'analyse des traits de caractère ou des comportements chez les clients actuels et la recherche d'autres personnes qui partagent les mêmes caractéristiques à des fins de prospection.
- activités de recherche et de développement (R&D) consistant à élaborer des statistiques et des modèles pour :
 - optimiser et automatiser les processus opérationnels (par exemple la création d'un chatbot pour les FAQ) ;
 - proposer des produits et services permettant de répondre au mieux aux besoins du Mandant ;
 - adapter la distribution, le contenu et les tarifs des produits et services du Mandataire sur la base du profil du Mandant ;
 - créer de nouvelles offres ;
 - prévenir les incidents de sécurité potentiels, améliorer l'authentification des clients et gérer les accès ;
 - améliorer la gestion de la sécurité ;
 - améliorer la gestion du risque et de la conformité ;
 - améliorer la gestion, la prévention et la détection des fraudes ;
 - améliorer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
 - objectifs de sécurité et de gestion des performances des systèmes informatiques, et notamment :
 - gérer les technologies de l'information, y compris l'infrastructure (par exemple les plates-formes partagées), la continuité de l'activité et la sécurité (par exemple l'authentification des internautes) ;

- prévenir les dommages causés aux personnes et aux biens (par exemple la protection vidéo).
- plus généralement :
 - informer le Mandant au sujet des produits et services du Mandataire ;
 - réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de créances, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas ;
 - organiser des jeux concours, loteries et autres opérations promotionnelles ;
 - réaliser des enquêtes d'opinion et de satisfaction ;
 - améliorer l'efficacité des processus (formations du personnel du Mandataire en enregistrant les conversations téléphoniques dans les centres d'appels et améliorer les scénarios d'appel) ;
 - améliorer l'automatisation des processus notamment en testant des applications, en traitant les réclamations de manière automatique, etc.

Dans tous les cas, l'intérêt légitime du Mandataire reste proportionné et il s'assure, grâce à un test de mise en balance, que les intérêts ou droits fondamentaux du Mandant sont préservés.

Les données à caractère personnel du Mandant peuvent être regroupées au sein de statistiques anonymes qui peuvent être fournies à des entités du Groupe BNP Paribas pour les aider dans le développement de leur activité.

Le Mandant dispose des droits suivants :

- **droit d'accès :** le Mandant peut obtenir les informations concernant le traitement de ses données à caractère personnel, et une copie de celles-ci ;
- **droit de rectification :** s'il considère que ses données à caractère personnel sont inexactes ou incomplètes, le Mandant peut demander qu'elles soient modifiées en conséquence ;
- **droit à l'effacement :** le Mandant peut demander la suppression de ses données à caractère personnel, dans la limite autorisée par la loi ;
- **droit à la limitation :** le Mandant peut demander la limitation du traitement de ses données à caractère personnel ;
- **droit d'opposition :** le Mandant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel, pour des raisons tenant à sa situation particulière. **Le Mandant bénéficie par ailleurs d'un droit d'opposition absolu concernant les traitements de ses données à caractère personnel aux fins de prospection commerciale, et y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection ;**
- **droit de retirer son consentement :** lorsque le Mandant a donné son consentement pour le traitement de ses données à caractère personnel, il a le droit de retirer son consentement à tout moment ;
- **droit à la portabilité des données :** lorsque la loi l'autorise, le Mandant peut demander la restitution des données à caractère personnel qu'il a fournies au Mandataire, ou lorsque cela est techniquement possible, le transfert de celles-ci à un tiers ;
- **droit de définir des directives** relatives à la conservation, l'effacement ou la communication des données à caractère personnel du Mandant, applicables après son décès.

Pour exercer l'un des droits listés ci-dessus, le Mandant doit adresser un courrier postal ou électronique à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS CARDIF - DPO
8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex- France ;
ou
data.protection@cardif.com

Le Mandant doit accompagner sa demande d'une photocopie/scan de sa pièce d'identité, lorsque cela est nécessaire, afin que le Mandataire puisse avoir une preuve de son identité.

Si le Mandant souhaite avoir plus d'informations sur le traitement de ses données à caractère personnel par le Mandataire, il peut consulter la Notice d'information relative à la protection des données disponible directement à l'adresse suivante :

<https://www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees>

Cette Notice contient l'ensemble des informations relatives aux traitements des données à caractère personnel que le Mandataire, en tant que responsable du traitement, doit fournir au Mandant, en ce compris les catégories de données à caractère personnel traitées, leur durée de conservation ainsi que les destinataires éventuels des données à caractère personnel.

ARTICLE 15

Élection de domicile

Pour les besoins de la présente Convention de Gestion Déléguée, le Mandant et le Mandataire font élection de domicile en leur adresse respective indiquée ci-dessus. En cas de changement d'adresse ou de siège social, la Partie concernée notifiera sans délai à l'autre Partie sa nouvelle adresse ou son nouveau siège social et confirmera l'élection de domicile à cette nouvelle adresse.

ARTICLE 16

Droit applicable

La présente Convention de Gestion Déléguée est soumise au droit français et sera interprétée conformément au droit français. En cas de litige lié à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention de Gestion Déléguée, les Parties s'efforceront à régler à l'amiable leur différend dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. A défaut de trouver un tel accord dans ce délai, le tribunal compétent sera saisi.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires originaux.
Une copie sera conservée par le Courtier.

Le Mandant

Le Mandataire
(Cardif Retraite)



Cardif Retraite

S.A. au capital de 408 514 850 € - R.C.S. Paris 903 364 321 - Fonds de Retraite
Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances

Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port, 92 728 Nanterre Cedex - France



Liste des Prestataires de Services d'Investissement/ Sociétés de Gestion/ des Conseillers en Investissement Financier (CIF) agréés pour la Gestion Déléguée des contrats Lucya Cardif et Lucya Cardif PER au 24 octobre 2024.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Gestion Déléguée Lucya du Conseiller en Investissement financier LUCYA

Pour cette gestion déléguée le montant minimum d'investissement est de 5 000 euros.

Les frais de gestion maximum sur la part des droits exprimés en unités de compte applicables à la Gestion déléguée sont précisés au sein de chaque objectif de gestion dans le paragraphe « Frais de gestion ».

LUCYA

Créée en 2002 par Édouard Michot, **LUCYA** est une société de courtage en assurance de personnes et un établissement de conseil en investissements financiers, spécialisée dans la gestion du patrimoine des entrepreneurs et des familles, comme des institutionnels.



Dirigée par son fondateur entouré de collaborateurs expérimentés, **LUCYA** est une structure indépendante et inscrite sur le long terme.

Afin de devenir une identité à part dans le monde du Family Office, le groupe s'est développé au fil du temps et a donné naissance à différentes entités, chacune étant spécialisée dans un domaine (assurance vie et épargne, immobilier, retraite individuelle ou collective...).

Grâce à l'expertise de ses filiales et aux relations privilégiées qu'elle a su construire avec les meilleurs intervenants du marché, **LUCYA** donne accès à un panel large et différenciant de solutions financières et patrimoniales.

L'analyse financière s'articule autour « d'une stratégie TOP DOWN » qui va orienter l'équipe dans ses choix d'investissements en proposant une information de qualité, fidèle et indépendante.

Elle s'articule autour de 3 étapes: un point de conjoncture macro et micro-économique, le suivi d'une analyse sectorielle et la sélection d'OPCVM, d'Obligations de Titres de valeurs Small et Mid cap répondant aux critères de sélection Mandat CIF (cohérence de la stratégie, qualité du management, solidité du bilan), et enfin une pondération des classes d'actifs et étude de nos positions moyen long terme et court terme.

Au travers de ses différentes entités, le groupe est présent en Europe et plus particulièrement en France et en Suisse. Ces implantations nous permettent d'accompagner également les non-résidents fiscaux.

LUCYA est une société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002, Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 478 594 351 agréée en tant que Courtier intermédiaire en assurance pour fournir le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers sous le numéro 07 004 394.

Objectif de gestion: « MODÉRÉ »

La gestion modérée s'inscrit sur une durée supérieure à 24 mois avec pour objectif la valorisation du capital assortie d'une exposition limitée sur les marchés.

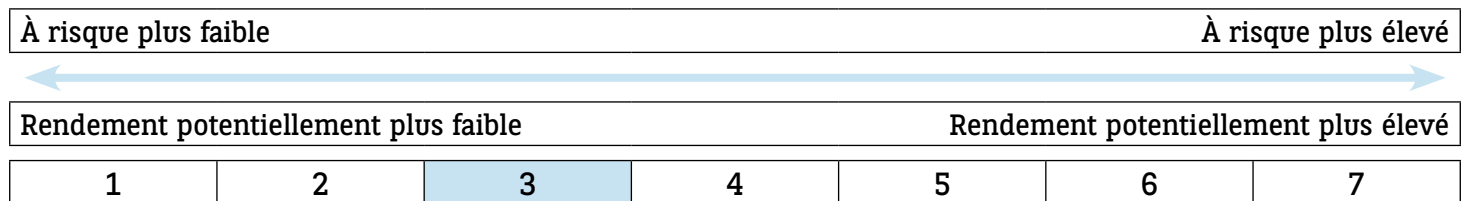
La stratégie d'investissement consiste en une allocation d'actifs majoritairement prudentiels à partir d'une sélection d'OPCVM et d'ETF à faible volatilité. La stratégie est déployée et validée par le comité stratégique Mandat CIF et fait l'objet de révisions consensuelles fréquentes.

Les critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont des critères extra-financiers qui permettent d'évaluer concrètement les démarches RSE des entreprises. Initialement créés pour faciliter la transition des grandes entreprises, ces critères font aujourd'hui partie intégrante de l'analyse des membres du comité Mandat CIF.

Les sous-jacents usités dans le cadre du Mandat CIF « Gestion Déléguée Lucya - Modéré » sont principalement des produits monétaires/obligataires et OPCVM multi stratégie et diversifiés en expositions géographiques. Le marché action ne dépassera pas 35 %.

Indice de référence: MSCI WORLD 35 %; 65 % FRA Benchmark 3Y

Facteurs de risque:



Cette échelle de risque est indicative et peut changer en fonction des différentes allocations.

Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque accepté est élevé, plus le gain est potentiellement élevé. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir peut correspondre à une partie de la diversification de votre patrimoine, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

Le capital investi n'est pas garanti. Il existe un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi.

L'allocation d'actifs top/down est une méthode d'investissement qui implique l'analyse des facteurs macroéconomiques pour déterminer les grandes tendances du marché, puis la sélection de classes d'actifs spécifiques pour y investir en fonction de ces tendances.

Frais de Gestion :

	Frais de gestion administrative annuels du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte	Frais de gestion liés à la Convention de Gestion Déléguée	Total des frais de gestion annuels
Lucya Cardif PER	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %
Lucya Cardif	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %

Objectif de gestion : « ÉQUILIBRE »

L'objectif de la gestion équilibre s'inscrit dans une gestion de moyen terme supérieure à 48 mois.

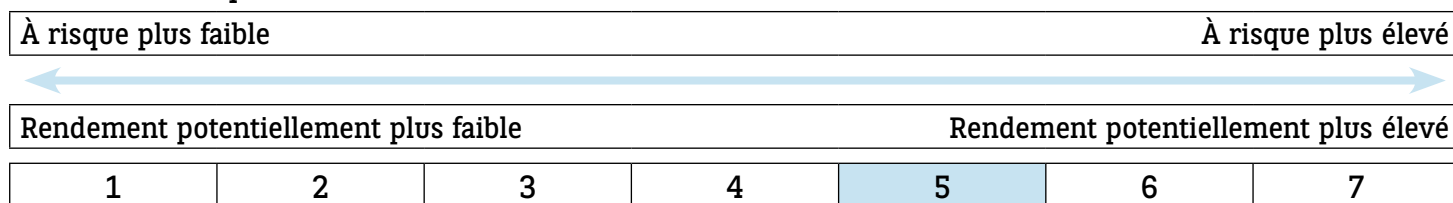
Vous recherchez une valorisation modérée voire élevée de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance.

La stratégie d'investissement consiste en une allocation d'actifs diversifiés à partir d'une sélection d'OPCVM et d'ETF. La stratégie est déployée et validée par le comité stratégique Mandat CIF et fait l'objet de révisions consensuelles fréquentes.

Les sous-jacents usités dans le cadre du Mandat CIF « Gestion Déléguée Lucya - Équilibré » sont principalement des produits monétaires/obligataires et OPCVM multi stratégie et diversifiés en expositions géographiques. Le marché action ne dépassera pas 55 %.

Indice de référence: 55 % MSCI WORLD + 45 % FRA Benchmark 3Y

Facteurs de risque :



Cette échelle de risque est indicative et peut changer en fonction des différentes allocations.

Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque accepté est élevé, plus le gain est potentiellement élevé. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir peut correspondre à une partie de la diversification de votre patrimoine, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

Le capital investi n'est pas garanti. Il existe un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi.

L'allocation d'actifs top/down est une méthode d'investissement qui implique l'analyse des facteurs macroéconomiques pour déterminer les grandes tendances du marché, puis la sélection de classes d'actifs spécifiques pour y investir en fonction de ces tendances.

Frais de Gestion :

	Frais de gestion administrative annuels du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte	Frais de gestion liés à la Convention de Gestion Déléguée	Total des frais de gestion annuels
Lucya Cardif PER	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %
Lucya Cardif	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %

Objectif de gestion : « DYNAMIQUE »

L'objectif de la gestion Dynamique s'inscrit dans un horizon de placement compris entre 60 et 120 mois.

Vous recherchez une valorisation élevée de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance.

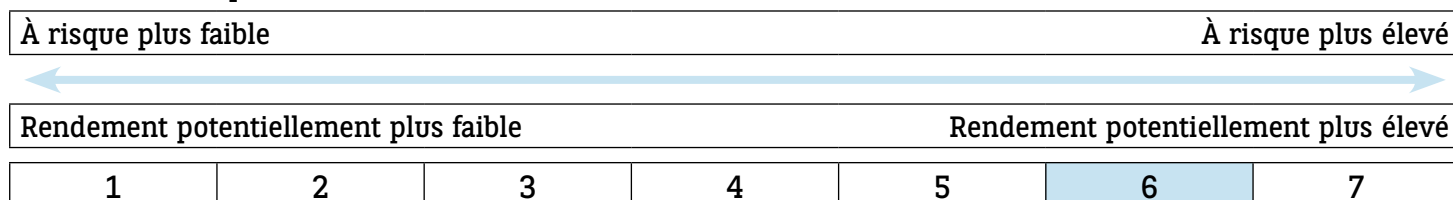
Vous acceptez ainsi de prendre un risque très élevé de perte en capital pour aller chercher un potentiel de performance très significatif.

La stratégie d'investissement consiste en une allocation d'actifs diversifiés à partir d'une sélection d'OPCVM et d'ETF. La stratégie est déployée et validée par le comité stratégique Mandat CIF et fait l'objet de révisions consensuelles fréquentes.

Les sous-jacents usités dans le cadre du Mandat CIF « Gestion Déléguée Lucya - Dynamique » sont principalement des produits obligataires et OPCVM multi stratégie et diversifiés en expositions géographiques/ thématiques. Le marché action ne dépassera pas 75 %.

Indice de référence: 75 % MSCI WORLD + 25 % FRA Benchmark 3Y

Facteurs de risque :



Cette échelle de risque est indicative et peut changer en fonction des différentes allocations.

Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque accepté est élevé, plus le gain est potentiellement élevé. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir peut correspondre à une partie de la diversification de votre patrimoine, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

Le capital investi n'est pas garanti. Il existe un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi.

L'allocation d'actifs top/down est une méthode d'investissement qui implique l'analyse des facteurs macroéconomiques pour déterminer les grandes tendances du marché, puis la sélection de classes d'actifs spécifiques pour y investir en fonction de ces tendances.

Frais de Gestion :

	Frais de gestion administrative annuels du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte	Frais de gestion liés à la Convention de Gestion Déléguée	Total des frais de gestion annuels
Lucya Cardif PER	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %
Lucya Cardif	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %



Récapitulatif des pièces à fournir

Souscription standard par un majeur

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé,
- Le Profil investisseur dûment rempli et signé,
- La copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, Titre de séjour),
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture d'eau/électricité/gaz, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile)),
- Le formulaire d'autocertification FATCA/AEOI dûment rempli et signé,
- Un justificatif du numéro de sécurité sociale.

Point d'attention Travailleurs Non Salariés:

Si le payeur des primes est une Personne Morale : KBIS de moins de 3 mois.

Point d'attention Origine des Fonds:

• **Justificatifs d'Origine des fonds - à partir de 50 000 €,**

À partir de 50 000 €, le/les justificatifs d'origine des fonds est/sont requis (se reporter à l'annexe ci-après « Justificatifs d'origine des fonds »).

Paielement:

- En cas de paiement par prélèvement: le Relevé d'Identité bancaire (RIB) de l'adhérent et le Mandat SEPA signé,
- En cas de paiement par virement: l'avis de virement de la banque,
- En cas de paiement par chèque: le chèque issu du compte personnel du client correspondant au versement initial **à l'ordre de Cardif Retraite,**

Mise en place de versements programmés: le Relevé d'Identité bancaire (RIB) de l'adhérent et le Mandat SEPA signé.

Le cas échéant:

- En cas d'investissement sur un support spécifique (Fonds immobiliers, FCPR, ...): les Dispositions Spéciales du support dûment remplies et signées,
- En cas de souscription à une Offre Commerciale: les Dispositions Spéciales de l'offre, dûment remplies et signées,
- En cas d'investissement en Gestion Déléguée: la Convention de Gestion Déléguée, dûment remplie et signée,
- En cas d'option pour la Garantie Exonération : le Bulletin de « souscription à l'option exonération des versements réguliers ».
- En cas d'option pour un Service Financier: le Bulletin de « Mise en place de Service Financier »,

Souscription par un majeur protégé

En tutelle

- L'ensemble des documents du cas de « Souscription Standard par un majeur » ci-avant, **signés par le tuteur** (avec la mention « le tuteur » suivi du nom et prénom du tuteur) **ou l'organisme tutélaire,**
- La copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le tuteur ou l'organisme tutélaire,
- La copie de l'ordonnance du juge des tutelles autorisant le placement des fonds,
- En cas de désignation d'un tuteur: la copie recto verso de sa pièce d'identité,
- En cas de désignation d'un organisme tutélaire: les statuts de l'organisme, les signataires autorisés, la pièce d'identité de chacun des signataires autorisés.

En curatelle

- L'ensemble des documents du cas de « Souscription Standard par un majeur » ci-avant, **signé du majeur protégé et du curateur** avec la mention « le curateur » suivi du nom et prénom du curateur,
- La copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le curateur,
- La copie recto verso de la pièce d'identité du curateur.

Sauvegarde de Justice

- L'ensemble des documents du cas de « Souscription Standard par un majeur » ci-avant, **signé du majeur protégé,**
Point d'attention: en cas de désignation d'un mandataire, celui-ci doit également signer le bulletin si le mandat le prévoit,
- L'ordonnance de placement sous sauvegarde de justice,
- Le cas échéant, en cas de désignation d'un mandataire: la copie recto verso de la pièce d'identité du mandataire.

Les documents mentionnés dans ce récapitulatif sont disponibles sur le site [assurancevie.com](https://www.assurancevie.com)

Justificatifs d'origine des fonds

Dans tous les cas (sauf si les fonds proviennent des Revenus):

en complément des pièces demandées ci-dessous, nous adresser le relevé de compte de l'Adhérent laissant apparaître la somme au crédit du compte.

Justification de l'origine des fonds Selon les seuils définis ou en cas de doute		
Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Revenus	Bulletin de salaire ou solde de tout compte ou avis d'imposition si le revenu est annuel	Pièces complémentaires pour les salaires transfrontaliers : copie du relevé de compte + bordereau de change du mois concerné
	Relevés de comptes chèques, espèces, titres	-
Donation notariée (au choix)	Copie de l'acte notarié de donation	-
	Attestation notariée précisant le montant de la donation et les coordonnées des donateurs et donataires	-
	Copie du virement avec coordonnées du notaire comportant le libellé Succession	-
Donation sous seing privé: parents -> enfant grands-parents > enfant Autres membres de la famille (cumulatif)	<p>Copie intégrale du livret de famille ou tout autre document permettant de justifier de la filiation entre le donateur et le donataire ou le lien de parenté + Justificatif d'origine des fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au seuil d'abattement (*) : pacte civil (réf 141006) ou attestation sur la connaissance des réglementations en vigueur sur les donations <p>Toute donation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'administration fiscale (via CERFA 2734-D ou 27355 Déclaration de dons manuels et de sommes d'argent).</p> <p>Si le client remplit les conditions permettant de bénéficier de l'exonération de 31 865 € dans le cadre des dons familiaux de sommes d'argent, les formalités à remplir dépendent du montant donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déclaration du don ≤ à 15 000 € (pour 2016) = formulaire 2735 déclaration de dons manuels et de sommes d'argent Déclaration du don > à 15 000 € (pour 2016) = formulaire 2734-SD pour les déclarations dites spontanées ou le formulaire 2735 pour les déclarations dites subies (demande de l'administration fiscale) 	<p>Abattement en vigueur au 01/01/2015 en fonction du lien de filiation entre le donataire et le donateur</p> <p>(*) par enfants : 100 000 € (*) par petits-enfants : 31 865 € (*) par arrière-petit-enfants : 5 310 € (*) par conjoints/partenaires pacsés : 80 724 € (*) par frères/sœurs : 15 932 € (*) par neveux/nièces : 7 967 € (*) Une personne handicapée 159 325 € (cet abattement peut se cumuler avec les autres)</p>
Succession (au choix)	Copie de l'acte notarié ou acte de notoriété	<p>Doivent figurer sur le/le(s) document(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Date du décès, Nom de la personne décédée, Lieu de décès, Nom du bénéficiaire, Montant de l'héritage.
	Copie de l'attestation de dévolution successorale	
	Certificat d'hérédité (en cas de succession sans intervention d'un notaire)	
	Copie de la déclaration de succession (visée par les services fiscaux)	
	Copie du virement avec coordonnées du notaire comportant le libellé Succession	

Justification de l'origine des fonds Selon les seuils définis ou en cas de doute		
Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Vente d'un bien immobilier/mobilier	Copie de l'acte de vente/notarié	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Identité de l'acquéreur et du vendeur, • Date de la vente, • Objet de la vente, • Montant de la vente revenant au client si plusieurs vendeurs.
	Attestation du vendeur	
	Attestation notariée	
	Copie du virement avec coordonnées du notaire comportant le libellé Vente Immobilière + Nom du client	
Vente de véhicules entre particuliers	Copie du relevé de compte sur lequel figure le dépôt d'espèces + copie du certificat de cession/copie de la carte grise barrée	-
Vente de véhicules (Garage)	Copie du certificat de cession	-
	Carte Grise avec mention de la cession	-
Cession de titres, parts sociales, valeurs mobilières, fonds de commerce	Copie de l'acte de cession signé par l'ensemble des parties	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Nom du cédant, • Nom de la société dont les titres ont été vendus, • Montant global de la cession, • Date de la cession, • Références de l'entreprise cédée.
	Déclaration 2759 de cession de droits sociaux	
	Copie d'un relevé de compte datant de moins de trois mois	
	Copie de l'avis d'opération (titres cotés)	
	Attestation du professionnel (notaire ou avocat) ayant participé à la cession, certifiant que les fonds proviennent de cette opération	
	CERFA n° 10408*09 ou n° 11275*04 (déclaration de mutation de fonds de commerce ou de clientèle)	
Flux de compte à compte (en provenance ou à destination d'un confrère)	Copie du virement entre l'émetteur et le récepteur	
Vente de fonds de Commerce	Copie écran avec coordonnées du notaire/avocat comportant le libellé Vente Fonds de commerce et nom du client	-
Vente de société (non cotée)	Acte de vente signé par l'ensemble des parties	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Identité de l'acquéreur et du vendeur, • Nom et n° de SIRET de la société vendue, • Nature et date de la vente, • Date d'acquisition, • Prix de la vente.
	Copie des annonces légales	
	Attestation notaire/attestation d'avocat conseil Ou à défaut les comptes sociaux N-1	

Justification de l'origine des fonds
Selon les seuils définis ou en cas de doute

Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Vente de société cotée	Avis de l'AMF	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Identité de l'acquéreur et du vendeur, • Nom et n° de SIRET de la société vendue, • Nature et date de la vente, • Date d'acquisition, • Prix de la vente.
	Acte de vente	
	Copie des annonces légales	
	Attestation notaire Ou à défaut Les comptes sociaux N-1	
Fonds provenant d'une société: dividendes / remboursement de compte courant d'associé / vente immobilière / Vente d'actifs professionnels (machine...)	PV d'Assemblée Générale autorisant la distribution de dividendes ou le remboursement de compte courant d'associé	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Nom de la société concernée, • Nom du bénéficiaire.
	Documents comptables/BADEPSI ou tout document sur l'affectation du résultat	• Date de distribution / vente, • Montant, • Copies d'extraits de compte avec versements sur d'autres années, • Nombre de part revenant aux associés.
	Attestation de l'expert-comptable	
	Statuts de la société	
	Acte de vente signé par l'ensemble des parties	
Perception du capital d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en cas de décès ou de rachat	Copie de la lettre de l'entreprise d'assurance accompagnant le chèque de règlement ou avisant de l'avis de virement	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Références de l'entreprise d'assurance, • Montant de l'opération.
	Copie de l'avis de virement ou extrait de compte faisant état de l'encaissement du chèque adressé par l'entreprise d'assurance	
	Tout document permettant d'apprécier l'ancienneté du contrat racheté	
	Avenant de rachat du contrat d'assurance ou de capitalisation	
Transfert de compte/contrat (PEP, PEA)	Lettre de rachat de l'entreprise d'assurance auprès de laquelle le rachat a été effectué	Doit figurer sur le/le(s) document(s) : • Date de souscription.
	Copie d'un document émanant de la compagnie ou de la banque qui justifie le transfert de compte/le rachat du contrat	
Épargne salariale (participation, intéressement)	Bulletin d'information	Doit figurer sur le/le(s) document(s) : • indication du montant à percevoir au titre de l'épargne salariale.
	Copie de la feuille de paie avis de sortie/de rachat de plan d'épargne d'entreprise	
Réaffectation d'épargne si le fait générateur de trésorerie date de moins de 6 mois alors des justificatifs supplémentaires seront demandés (cf. liste selon origine initiale des fonds)	Bulletin de salaire	-
	Avis d'imposition sur le revenu	
	Copie de déclaration ISF	
	Copie du relevé de compte sur 6 mois glissants	
	Avis d'opéré de l'opération de transfert de l'épargne bancaire ou l'attestation du banquier selon laquelle les fonds ont une origine licite et ils ont stationné sur le compte courant depuis plus de 6 mois	
Prêt (entre particuliers)	Formulaire CERFA n° 2062	-
Prêt bancaire	Contrat de prêt	-

Justification de l'origine des fonds Selon les seuils définis ou en cas de doute		
Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Indemnités diverses	Justificatifs de règlement de la prestation ou de l'indemnité : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de licenciement ou solde de tout compte • Jugement de divorce • Justificatif du versement d'une indemnité d'invalidité • Document émanant de la compagnie d'assurance précisant le montant de l'indemnisation • Indemnisation suite à un sinistre • Etc. 	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : <ul style="list-style-type: none"> • Objet, • Nom du bénéficiaire, • Date et montant du versement.
Gains aux jeux (cumulatif)	Copie du chèque émanant de la société de jeux de loterie/paris sportifs	-
	Copie du relevé de compte sur lequel figure le virement en provenance de la société de jeux de loterie/paris sportifs	
Cadeaux (Mariage)	Copie du relevé de compte sur lequel figure le dépôt d'espèces + copie de la publication des bans	-
	Copie du relevé de compte sur lequel figure le dépôt d'espèces + copie du livret de famille	-
Vente d'œuvres d'art/véhicules de collection	Certificat de vente	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : <ul style="list-style-type: none"> • Identité du vendeur et de l'acquéreur, • Nom de l'artiste/du tableau, • Date et prix de la vente.

AssuranceVie.com

AssuranceVie.com est une marque de LUCYA, société de courtage en assurance. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351, ainsi qu'à L'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394.

Cardif Retraite
S.A. au capital de 408 514 850 €
R.C.S. Paris 903 364 321
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régé par le Code des assurances
Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port, 92 728 Nanterre Cedex - France

